

CONDITIONS GENERALES - Année 2023

LE MARTOURET - BP 36 - 26150 DIE – 04.75.22.04.80 – domaine@martouret.net

- **PRESTATIONS ET TARIFS** : Les tarifs des séjours sont indiqués dans la brochure annuelle. Ils comprennent une partie forfaitaire (le séjour de base 100% Fun), comprenant l'hébergement, la restauration, l'encadrement pédagogique et sportif diplômé, les multi-activités de loisirs sur centre et le domaine, la blanchisserie* ; à laquelle peuvent s'ajouter le prix des options thématiques et le prix du transport dépendant du lieu de départ. Toute hausse des prix indépendante de notre volonté (transport, taux de change pour l'étranger...), nous contraindra à réajuster nos tarifs. *Blanchisserie : La priorité est donnée au linge des enfants restant plus de 8 jours au Martouret.
- **AIDES ET REDUCTIONS** : Les aides au départ (chèques ANCV, CAF, MSA, Mairie, CG, CE...) sont acceptés, sous réserve de conventionnement. Elles doivent impérativement être adressés avant le séjour. FRATRIE : Une remise est accordée pour le 2ème enfant et les suivants d'une fratrie inscrite aux mêmes dates : soit par enfant (hors le 1er inscrit) une réduction de 18 € pour une semaine, 32 € pour 2 semaines, 48 € pour 3 semaines et 64 € pour 4 semaines. FIDELITE : Un enfant ayant participé en 2022 à un séjour au Martouret (inscription en direct uniquement) bénéficie d'une remise immédiate de 15 € par semaine de séjour. AIDE AU DEPART DES FAMILLES DE CLASSE MOYENNE : Les familles ne bénéficiant d'aucune aide de la CAF, CE, ANCV...peuvent demander une aide du fond de solidarité du Martouret et bénéficier d'une réduction, applicable sur les séjours de Pâques et de l'Eté. Joindre à l'inscription la dernière attestation de Quotient familial et une lettre motivant la demande. L'aide est allouée après validation en commission.
- **MODALITES D'INSCRIPTION** : Seules les inscriptions signées et accompagnées d'un chèque d'acompte seront acceptées. L'acompte est fixé à 155 € pour les séjours d'1 semaine, 280 € pour les séjours de 2 semaines, 420 € pour les séjours de 3 semaines et 560 € pour les séjours de 4 semaines. Les inscriptions à moins de 21 jours du départ doivent être intégralement réglées à l'inscription. A réception, nous vous adresserons le dossier séjour, à compléter et à retourner avec le règlement du séjour. **Le séjour devra être soldé au plus tard 2 semaines avant le départ. Tout dossier incomplet ou non signé pourra être refusé.** Les places d'options étant limitées et les billets de trains réservés à l'avance, tout changement après la confirmation d'inscription pourra entraîner des frais supplémentaires proportionnels aux frais engagés.
- **DOCUMENTS OBLIGATOIRES** : Fiche d'inscription signée, Fiche sanitaire signée, Copies des vaccins, Copie des attestations Carte Vitale / CMU en cours de validité à la date du séjour et Mutuelle, Dossier Séjour couleur complété et signé, Autorisations parentales, Test d'aptitudes aquatiques (obligatoire pour Défi Aventure et Aquafun), les CG et le Règlement intérieur signés. Les bagages seront étiquetés au nom de l'enfant ainsi qu'au nom, adresse et téléphone du responsable légal.
- **TRANSPORTS** : Les dates de départ et de retour correspondent aux réservations effectuées auprès des transporteurs (SNCF, autocaristes). Elles peuvent être modifiées, ou soumises à un nombre minimum de participants. Elles seront téléchargeables sur le site internet peu avant le séjour. Au retour, et sauf décharge signée, si le responsable de l'enfant n'est pas présent à l'arrivée du train, l'enfant restera avec l'animateur jusqu'à la gare finale ou sera ramené au centre. Le responsable sera prévenu et viendra chercher l'enfant à ses frais. Les billets de train réservés à la dernière minute pourront être majorés.
- **PHOTOS, IMAGES, VIDEOS** : Lors des séjours, l'association Le Martouret se réserve le droit de photographier ou filmer les participants. Ces images et vidéos peuvent être publiées pour illustrer des plaquettes promotionnelles et les sites internet du Martouret et de ses partenaires. Une autorisation est à compléter dans le dossier d'inscription. **Les autorisations non-remplies seront considérées comme acceptées.**
- **FRAIS MEDICAUX** : **La fiche sanitaire signée est un document obligatoire.** Le représentant légal s'engage à la renseigner de manière complète et exacte. **Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance.** Si l'enfant vient avec un traitement, les médicaments doivent être fournis pour toute la durée du séjour, avec la copie de l'ordonnance. Ils seront remis lors du départ dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant. En cours de séjour : Le représentant légal accepte par avance que l'association Le Martouret apporte tous les soins nécessaires à l'enfant pendant son séjour (consultations, pharmacie...). **Aucun traitement ne pourra être donné sans avis médical. Les frais médicaux et pharmaceutiques engagés restent à votre charge.** A l'inscription, il vous sera demandé d'établir **un chèque de 50 € à l'ordre du Martouret considéré comme une caution.** Malgré l'attestation de carte vitale ou de CMU, nous payons le médecin et les frais pharmaceutiques, dont vous recevrez la facture en fin de séjour. En cas de non-paiement de celle-ci dans un délai de 30 jours, nous encaisserons votre chèque de caution et vous rembourserons la différence.
- **ANNULATION** : **Les annulations par téléphone ne seront pas prises en compte. Toute annulation doit se faire par écrit avec accusé de réception (courrier ou mail).** Passé le délai de 7 jours sans frais à compter de la date d'inscription, pour toute annulation, il sera retenu une somme forfaitaire de 70 € pour frais d'annulation. De plus, selon la date d'annulation, il sera retenu les sommes suivantes
 - 50% du prix total du séjour, de la date d'inscription et 21 jours avant le départ.
 - 75% du prix total du séjour, entre 21 et 8 jours avant le départ.
 - 100% du prix total du séjour, à moins de 8 jours avant le départ.**En cas de non-présentation le jour du départ, aucun remboursement ne sera effectué. Tout séjour entamé est dû en totalité, quelle que soit la raison du départ anticipé ou du renvoi du participant. En cas de retour anticipé à la demande des parents, pour quelque motif que ce soit, il ne sera fait aucun remboursement des journées non faites. En cas d'interruption ou de renvoi, le participant sera repris sur le centre par le responsable légal à ses frais.**
- **ASSURANCE ANNULATION** : Une assurance annulation peut être souscrite pour un montant de 4% du prix total du séjour (soit séjour de base + option(s) + transport). Elle permet le remboursement des sommes versées (hors frais d'annulation de 70 €) en cas d'annulation jusqu'à 48h avant le départ, soit le vendredi précédent, et sur présentation d'un justificatif médical. L'assurance annulation ne marche pas en cas d'annulation à moins de 48h du départ, ni en cas de non-présentation le jour du départ.
- **ASSURANCES** : L'Association Le Martouret a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la MAIF.
- **RESERVES** : L'Association Le Martouret se réserve le droit d'annuler un séjour dont le nombre de participants nécessaire à sa réalisation n'est pas suffisant. **L'Association Le Martouret ne pourra être tenue responsable de la perte, la détérioration ou du vol des objets personnels des participants, quelle que soit la valeur.** Les réclamations éventuelles concernant le séjour devront être adressées au Martouret dans un délai de 2 mois après le séjour.